

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LOC-ENVEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Virginie DOYEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Date de convocation : 21 septembre 2026

Présents : Mme Virginie DOYEN, Maire

M. Pascal MONCOUQUT, 1<sup>er</sup> adjoint ;

Mme Sophie LACHAIZE, 2<sup>ème</sup> adjointe

Mme Marie Christine LE BOURNAULT,

Mr Aurélien CHARRIERE, Mme Elizabeth MOAL,

Absent : Mr Mikaël LE DISEZ (procuration à Virginie DOYEN)

Secrétaire de séance : Mr Pascal MONCOUQUT

**Délibération n°2026-034**

**Objet Avis sur une demande d'installation d'un élevage avicole**

Vu

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de l'environnement et notamment les dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- la réglementation applicable aux installations d'élevage avicole ;
- le dossier relatif au projet de création d'un élevage de 40 000 poules pondeuses au lieu-dit « Le Scalon » à Plougonver ;
- les documents et éléments portés à la connaissance du Conseil municipal dans le cadre de la procédure de consultation ;

Considérant

Que le projet porte sur la création d'un élevage avicole d'une capacité de 40 000 poules pondeuses au lieu-dit « Le Scalon », sur la commune de Plougonver ;

Que le Conseil municipal a pris en considération les enjeux liés à la sécurité, à la protection de l'environnement, à la préservation des ressources naturelles et à la tr

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de création d'un élevage avicole de 40 000 poules pondeuses au lieu-dit « Le Scalon » à Plougonver.

-----  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Virginie DOYEN

